



Ville  
d'Estérel

**Ordre du jour**  
**Séance ordinaire du vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00**

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
  - 6.1 Vacance au poste de Conseiller numéro 6 – Démission de M. François Richer-Lafèche
  - 6.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
  - 6.3 Dépôt du registre annuel de déclaration des dons
  - 6.4 Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
  - 6.5 Motion de remerciements à l'égard de Messieurs Bruce Munro et Pierre-Paul Côté
  - 6.6 Nomination d'un Maire suppléant
  - 6.7 Nomination de membres – Comité consultatif environnement
  - 6.8 Nomination d'un membre – Comité consultatif d'urbanisme
  - 6.9 Nomination de membres – Comité de démolition
  - 6.10 Désignation de personnes responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année 2021
  - 6.11 Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2021
  - 6.12 Adoption – Projet de règlement numéro 2020-685 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2021
  - 6.13 Octroi du contrat – Acquisition d'un véhicule Toyota RAV4 LE Hybride 2021 pour le Service de protection
  - 6.14 Comptabilisation de certaines dépenses non budgétées
  - 6.15 Anneaux de glace de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel – Paiement des sommes retenues par la Ville d'Estérel
  - 6.16 Octroi d'un contrat à un avocat concernant le budget de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel (titre sujet à changement)
  - 6.17 Contestation du budget ou d'une partie du budget de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel auprès de la Commission municipale et demande de médiation à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (titre sujet à changement)
- 7 Urbanisme
  - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 554, avenue des Mésanges – Construction d'un bâtiment principal avec toits plats

- 8 Travaux publics
  - 8.1 Réfection du réseau routier 2020 (place d'Artois, avenue d'Artois, avenue des Éperviers et avenue des Orioles) – Acceptation provisoire et décompte progressif numéro 3
  - 8.2 Réhabilitation du garage municipal - Réfection de la toiture - Acceptation finale et paiement
  - 8.3 Octroi du contrat – Contrôle biologique des mouches noires et des insectes piqueurs
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
  - 9.1 Octroi du contrat – Aménagement d'un sentier au Parc Lucie-et-Robert-Lavigne
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

\_\_\_\_\_  
**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2020**

---

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 novembre 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

\_\_\_\_\_

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

\_\_\_\_\_  
**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 25 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

**PAR CONSÉQUENT** la présente séance a lieu à huis clos, par téléconférence.

\*\*\*\*\*

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire, à l'hôtel de ville  
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1, en vidéoconférence  
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2, en vidéoconférence  
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3, en vidéoconférence  
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4, en vidéoconférence  
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5, en vidéoconférence  
Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6, en vidéoconférence

Est également présent, à l'hôtel de ville, le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
  - 6.1 Adoption du calendrier des séances 2021
  - 6.2 Autorisation de signature – Demande de subvention à la Politique de soutien aux projets structurants (FRR)
  - 6.3 Dépôt des états comparatifs

- 7 Urbanisme
  - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 300, avenue de Versailles – Implantation d'un nouveau bâtiment principal et d'une nouvelle piscine creusée
  - 7.2 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 517, 15, place des Piverts – Implantation d'un agrandissement au bâtiment principal et au garage
  - 7.3 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 517, 15, place des Piverts – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec toit plat
  - 7.4 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 807, 6, avenue d'Amiens – Implantation d'un bâtiment accessoire
  - 7.5 P.I.I.A. – Lot 5 508 517, 15, place des Piverts – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal
  - 7.6 P.I.I.A. – Lot 5 508 189, 8, avenue des Alouettes – Agrandissement au bâtiment principal
- 8 Travaux publics
  - 8.1 Octroi d'un contrat - Achat de sable de voirie, hiver 2020-2021
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
  - 9.1 Octroi d'un contrat - Aménagement d'un sentier au Parc Lucie-et-Robert-Lavigne
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

2020-11-143

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-11-144

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2020**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 octobre 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-11-145

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 20 novembre 2020 au montant de 238 643.09 \$ dont :

- 133 856.07 \$ sont des comptes payés;
- 104 787.02 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2020-11-146

6.1 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2021**

**CONSIDÉRANT** que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2021, aux jours et heures ci-dessous indiqués :

22 janvier 2021	–	17 h 00	16 juillet 2021	–	17 h 00
19 février 2021	–	17 h 00	20 août 2021	–	17 h 00
19 mars 2021	–	17 h 00	17 septembre 2021	–	17 h 00
23 avril 2021	–	17 h 00	1 octobre 2021	–	17 h 00
21 mai 2021	–	17 h 00	19 novembre 2021	–	17 h 00
18 juin 2021	–	17 h 00	17 décembre 2021	–	17 h 00

**DONNE** avis public du présent calendrier, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-11-147

6.2

**AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE SUBVENTION À LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (FRR)**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu que la Ville d'Estérel présente une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (FRR) de la MRC des Pays-d'en-Haut;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** Monsieur Luc Lafontaine, directeur général, à transmettre une demande d'aide financière dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants (FRR) et toute modification à ladite demande;

**S'ENGAGE** à payer sa part des coûts admissibles du projet;

**AUTORISE** le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière, y compris l'entente de financement à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Tel que stipulé à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le Service de la trésorerie dépose au Conseil, séance tenante, deux états comparatifs, à savoir :

- Comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre pour les années 2019 et 2020.
- Projections des revenus et dépenses au 31 décembre 2020;

7. **URBANISME**

2020-11-148

7.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 300, AVENUE DE VERSAILLES – IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL ET D'UNE NOUVELLE PISCINE CREUSÉE**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 300, sur l'avenue de Versailles;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment principal à 11,06 mètres (Nord-Est) de la ligne avant, alors qu'une marge de 15 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 3,94 mètres dans cette marge;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a aussi pour effet d'autoriser l'installation d'une piscine creusée à 11 mètres (Nord-Est) de la ligne avant, alors qu'une marge de 15 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 4 mètres dans cette marge;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU20-1103, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0012 pour l'implantation d'un nouveau bâtiment principal et d'une nouvelle piscine creusée telle que présentée par le requérant;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), en date du 22 octobre 2020, lequel avis indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil, la nature et les effets de la dérogation demandée et mentionne que tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuel, la possibilité de se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure a été remplacée par la tenue d'une consultation écrite tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-049;

**CONSIDÉRANT** que les personnes intéressées ont eu la possibilité de se faire entendre et donc qu'elles ont été consultées conformément à la Loi;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**ENTÉRINE** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**ACCORDE** la dérogation mineure demandée numéro 2020-0012 pour l'implantation d'un nouveau bâtiment principal et d'une nouvelle piscine creusée telle que présentée par le requérant, en y ajoutant une condition à l'effet que le requérant devra aménager un écran végétalisé devant et sur le côté de la piscine dans le but de réduire l'impact de la dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-11-149

7.2

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 517,  
15, PLACE DES PIVERTS – IMPLANTATION D'UN  
AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL ET AU GARAGE**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 517, soit le 15, place des Piverts;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un nouveau vestibule en cour avant à 11,41 mètres de la ligne avant alors qu'une marge de 15 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 3,59 mètres dans cette marge;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a aussi pour effet d'autoriser l'implantation d'un agrandissement au garage existant à 4,38 mètres de la ligne latérale droite alors qu'une marge de 8 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 3,62 mètres dans cette marge;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU20-1104, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0013 pour l'implantation d'un agrandissement principal et au garage telle que présentée par le requérant;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), en date du 2 novembre 2020, lequel avis indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil, la nature et les effets de la dérogation demandée et mentionne que tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuel, la possibilité de se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure a été remplacée par la tenue d'une consultation écrite dans l'avis public mentionné ci-dessus, conformément à l'arrêté 2020-049;

**CONSIDÉRANT** que les personnes intéressées ont eu la possibilité de se faire entendre et donc qu'elles ont été consultées conformément à la Loi;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**ENTÉRINE** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**ACCORDE** la dérogation mineure demandée numéro 2020-0013 pour l'implantation d'un agrandissement principal et au garage telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-11-150 7.3 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 517, 15, PLACE DES PIVERTS – CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC TOIT PLAT**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 517, soit le 15, place des Piverts;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec toit plat, alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, la pente minimale d'un toit d'une habitation est fixée à 5/12;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU20-1105, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0014 pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec toit plat telle que présentée par le requérant;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), en date du 2 novembre 2020, lequel avis indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil, la nature et les effets de la dérogation demandée et mentionne que tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuel, la possibilité de se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure a été remplacée par la tenue d'une consultation écrite dans l'avis public mentionné ci-dessus, conformément à l'arrêté 2020-049;

**CONSIDÉRANT** que les personnes intéressées ont eu la possibilité de se faire entendre et donc qu'elles ont été consultées conformément à la Loi;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**ENTÉRINE** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**ACCORDE** la dérogation mineure demandée numéro 2020-0014 pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec toit plat telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-11-151 7.4 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 807, 6, AVENUE D'AMIENS – IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 807, soit le 6, avenue d'Amiens;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire attenant au bâtiment principal, alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, une distance de 3 mètres est prévue entre ces deux types de bâtiments;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU20-1107, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0017 pour l'implantation d'un bâtiment accessoire telle que présentée par le requérant;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), en date du 2 novembre 2020, lequel avis indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil, la nature et les effets de la dérogation demandée et mentionne que tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuel, la possibilité de se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure a été remplacée par la tenue d'une consultation écrite dans l'avis public mentionné ci-dessus, conformément à l'arrêté 2020-049;

**CONSIDÉRANT** que les personnes intéressées ont eu la possibilité de se faire entendre et donc que la consultation publique a été faite conformément à la Loi;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**ENTÉRINE** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**ACCORDE** la dérogation mineure demandée numéro 2020-0017 pour l'implantation d'un bâtiment accessoire telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-11-152 7.5

**P.I.I.A. – LOT 5 508 517, 15, PLACE DES PIVERTS – CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**CONSIDÉRANT** que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- une liste des matériaux à être utilisés;
- élévations en couleur;
- plan projet d'implantation;
- plan de construction;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU20-1108, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

**ENTÉRINE** la recommandation favorable du CCU;

**APPROUVE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal du 15, place des Piverts tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-11-153

7.6

**P.I.I.A. – LOT 5 508 189, 8, AVENUE DES ALOUETTES –  
AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**CONSIDÉRANT** que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- échantillons du parement extérieur;
- photos du bâtiment existant;
- dépliants pour les portes, les fenêtres et le revêtement de toiture;
- plan projet d'implantation;
- plan de construction;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU20-1109, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

**ENTÉRINE** la recommandation favorable du CCU;

**APPROUVE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal du 8, avenue des Alouettes tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2020-11-154

8.1 **OCTROI D'UN CONTRAT – ACHAT DE SABLE DE VOIRIE, HIVER 2020-2021**

**CONSIDÉRANT** l'adoption par le Conseil du règlement numéro 2019-676 sur la gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'achat de sable pour la saison d'hiver 2020-2021;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite d'un appel de proposition, un rapport de recommandation du directeur général est déposé au Conseil municipal à l'effet que l'offre de Monco Construction inc. est la plus avantageuse pour la Ville;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**OCTROIE** un contrat pour l'achat de sable pour la saison d'hiver 2020-2021 à Monco Construction inc. pour la fourniture de plus ou moins 2 000 tonnes de sable au taux unitaire de 14,25 \$, livraison et redevances gouvernementales incluses, toutes taxes en sus, auquel montant s'ajoutent des frais de 1,50 \$ par tonne pour mélanger avec le sel de déglçage et la mise en pile.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 **OCTROI D'UN CONTRAT – AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER AU PARC LUCIE-ET-ROBERT-LAVIGNE**

Dossier reporté.

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2020-11-155

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 17 h 22, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

\_\_\_\_\_  
Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.  
Maire

\_\_\_\_\_  
Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

*Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

---

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 18 décembre 2020 au montant de 254 722,42 \$ dont :

- 202 796,85 \$ sont des comptes payés;
- 51 925,57 \$ sont des comptes à payer.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**



## Liste des comptes payés Au 18 décembre 2020

Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
ACE	10-12-2020	10788	459.90 \$
Aquatech Soc. de Gestion de l'eau Inc.	10-12-2020	10789	3 333.22 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	10-12-2020	10790	82.72 \$
Réjean Charron	10-12-2020	10791	100.00 \$
Confidentiel Inc.	10-12-2020	10793	108.02 \$
GLS (Dicom Express)	10-12-2020	10794	111.67 \$
Éditions de Villers	10-12-2020	10795	172.46 \$
Garde-Manger des Pays-d'en-Haut	10-12-2020	10796	1 000.00 \$
Juteau Ruel Inc.	10-12-2020	10797	564.28 \$
Chantal Lizé	10-12-2020	10798	269.33 \$
Michelle Sullivan Communications	10-12-2020	10799	1 724.62 \$
Ministre des finances (MFFP)	10-12-2020	10800	2 006.32 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	10-12-2020	10801	6 749.97 \$
Laurentides RE/Sources Inc.	10-12-2020	10802	464.15 \$
Photocopies Sainte-Adèle	10-12-2020	10803	52.89 \$
Regroupement des lacs et des cours d'eau (RDL)	10-12-2020	10804	700.00 \$
SOPAIR	10-12-2020	10805	450.00 \$
Guy Quevillon (Ent. Ménager)	10-12-2020	10806	1 575.00 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	10-12-2020	10807	829.27 \$
Bell Canada	30-11-2020	Internet	2.28 \$
Bell Canada	30-11-2020	Internet	500.14 \$
CARRA	30-11-2020	Internet	1 765.68 \$
Fonds de Solidarité FTQ	30-11-2020	Internet	9 344.67 \$
Hydro-Québec	30-11-2020	Internet	590.92 \$
Hydro-Québec	30-11-2020	Internet	1 517.77 \$
Hydro-Québec	30-11-2020	Internet	2 551.38 \$
Telus	30-11-2020	Internet	481.79 \$
Mastercard Banque Nationale	30-11-2020	Internet	587.01 \$
Premier Tech Environnement	30-11-2020	Internet	128.77 \$
Premier Tech Environnement	30-11-2020	Internet	128.77 \$
Revenu Québec	30-11-2020	Internet	272.66 \$
Revenu Canada	30-11-2020	Internet	1 815.57 \$
Revenu Canada	30-11-2020	Internet	4 811.62 \$
Revenu Québec	30-11-2020	Internet	17 148.13 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	30-11-2020	Internet	685.44 \$
Supérieur Propane	30-11-2020	Internet	2 545.74 \$
Ultramar Ltée	30-11-2020	Internet	337.96 \$
Ultramar Ltée	30-11-2020	Internet	909.30 \$
Ultramar Ltée	30-11-2020	Internet	1 529.75 \$
Ultramar Ltée	30-11-2020	Internet	768.68 \$
Ministre des finances (Sûreté du Québec)	30-11-2020	Internet	133 619.00 \$
<b>Total payé</b>			<b>202 796.85 \$</b>

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

*Nadine Bonneau*

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer  
Au 18 décembre 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
9329-8974 Québec Inc.	18-12-2020	10808	455.30 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	18-12-2020	10810	1 447.62 \$
CBM Informatique	18-12-2020	10811	11 968.09 \$
Construction Monco Inc.	18-12-2020	10812	2 253.51 \$
Cummins Canada ULC	18-12-2020	10813	3 051.83 \$
9309-9943 Québec Inc. (DRL Beaudoin)	18-12-2020	10814	953.14 \$
EBI Environnement Inc.	18-12-2020	10815	2 448.78 \$
Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée	18-12-2020	10816	238.96 \$
Effigiart Inc.	18-12-2020	10817	1 718.88 \$
Équipe Laurence	18-12-2020	10818	6 853.66 \$
Fournitures de Bureau Denis	18-12-2020	10819	1 293.27 \$
Groupe Serveko Inc.	18-12-2020	10820	3 772.32 \$
Toromont CAT (Québec)	18-12-2020	10821	40.47 \$
Journal Accès	18-12-2020	10822	983.04 \$
Esthétique d'Auto Ste-Agathe	18-12-2020	10824	172.46 \$
Les Puits du Nord Enr.	18-12-2020	10825	1 874.09 \$
Machinerie Forget	18-12-2020	10826	1 332.87 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	18-12-2020	10827	2 640.61 \$
MuniConseil Avocats	18-12-2020	10828	1 205.04 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	18-12-2020	10829	1 051.91 \$
Option Secure	18-12-2020	10830	1 281.98 \$
Brébeuf Mécanique de Procédé Inc.	18-12-2020	10831	681.53 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	18-12-2020	10832	666.97 \$
Sani-Dépôt	18-12-2020	10833	26.30 \$
Rado, Corbeil & Généreux, Arpenteurs	18-12-2020	10834	919.80 \$
J. Riopel et Fils Inc.	18-12-2020	10835	73.56 \$
Serrurier La Clef du Nord	18-12-2020	10836	569.30 \$
SPCA Lanaudière Basses-Laurentides	18-12-2020	10837	843.87 \$
H2Lab Inc.	18-12-2020	10839	313.31 \$
Usinage Lac Masson Inc.	18-12-2020	10840	793.10 \$

**Total à payer**

**51 925.57 \$**

*Nadine Bonneau*

Nadine Bonneau  
Trésorière

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

---

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**Rapport de délégation de pouvoirs  
du directeur général  
Au 18 décembre 2020**



<b>Nom du Fournisseur</b>	<b>Date du chèque</b>	<b>Numéro</b>	<b>Montant</b>
ACE	10-12-2020	10788	459.90 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	10-12-2020	10790	82.72 \$
Réjean Charron	10-12-2020	10791	100.00 \$
Confidentiel Inc.	10-12-2020	10793	108.02 \$
GLS (Dicom Express)	10-12-2020	10794	111.67 \$
Éditions de Villers	10-12-2020	10795	172.46 \$
Garde-Manger des Pays-d'en-Haut	10-12-2020	10796	1 000.00 \$
Chantal Lizé	10-12-2020	10798	269.33 \$
Ministre des finances (MFFP)	10-12-2020	10800	2 006.32 \$
Laurentides RE/Sources Inc.	10-12-2020	10802	464.15 \$
Photocopies Sainte-Adèle	10-12-2020	10803	52.89 \$
Regroupement des lacs et des cours d'eau (RDL)	10-12-2020	10804	700.00 \$
SOPAIR	10-12-2020	10805	450.00 \$
Guy Quevillon (Ent. Ménager)	10-12-2020	10806	1 575.00 \$
Telus	30-11-2020	Internet	481.79 \$
Mastercard Banque Nationale	30-11-2020	Internet	587.01 \$
Premier Tech Environnement	30-11-2020	Internet	128.77 \$
Premier Tech Environnement	30-11-2020	Internet	128.77 \$
Supérieur Propane	30-11-2020	Internet	2 545.74 \$
Ultramar Ltée	30-11-2020	Internet	337.96 \$
Ultramar Ltée	30-11-2020	Internet	909.30 \$
Ultramar Ltée	30-11-2020	Internet	1 529.75 \$
Ultramar Ltée	30-11-2020	Internet	768.68 \$
9329-8974 Québec Inc.	18-12-2020	10808	455.30 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	18-12-2020	10810	1 447.62 \$
CBM Informatique	18-12-2020	10811	11 968.09 \$
Construction Monco Inc.	18-12-2020	10812	2 253.51 \$
Cummins Canada ULC	18-12-2020	10813	3 051.83 \$
9309-9943 Québec Inc. (DRL Beaudoin)	18-12-2020	10814	953.14 \$
EBI Environnement Inc.	18-12-2020	10815	2 448.78 \$
Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée	18-12-2020	10816	238.96 \$
Effigiart Inc.	18-12-2020	10817	1 718.88 \$
Équipe Laurence	18-12-2020	10818	6 853.66 \$
Fournitures de Bureau Denis	18-12-2020	10819	1 293.27 \$
Toromont CAT (Québec)	18-12-2020	10821	40.47 \$
Journal Accès	18-12-2020	10822	983.04 \$
Esthétique d'Auto Ste-Agathe	18-12-2020	10824	172.46 \$
Les Puits du Nord Enr.	18-12-2020	10825	1 874.09 \$
Machinerie Forget	18-12-2020	10826	1 332.87 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	18-12-2020	10827	2 640.61 \$
MuniConseil Avocats	18-12-2020	10828	1 205.04 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	18-12-2020	10829	1 051.91 \$
Option Secure	18-12-2020	10830	1 281.98 \$
Brébeuf Mécanique de Procédé Inc.	18-12-2020	10831	681.53 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	18-12-2020	10832	666.97 \$
Sani-Dépôt	18-12-2020	10833	26.30 \$
Rado, Corbeil & Généreux, Arpenteurs	18-12-2020	10834	919.80 \$
J. Riopel et Fils Inc.	18-12-2020	10835	73.56 \$
Serrurier La Clef du Nord	18-12-2020	10836	569.30 \$
SPCA Lanaudière Basses-Laurentides	18-12-2020	10837	843.87 \$
H2Lab Inc.	18-12-2020	10839	313.31 \$
Usinage Lac Masson Inc.	18-12-2020	10840	793.10 \$
<b>Total de délégation</b>			<b>63 123.48 \$</b>

En vertu du règlement # 2006-479, je vous sou mets le rapport de délégation du directeur général, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

  
Luc Lafontaine, directeur général

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS  
À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER NUMÉRO 6 - DÉMISSION DE M. FRANÇOIS RICHER-LAFLÈCHE**

---

**CONSIDÉRANT** la réception par le greffier de la démission du Conseiller au poste numéro 6, Monsieur François Richer-Lafèche;

**CONSIDÉRANT** que la période restante au présent mandat est inférieure à douze (12) mois;

**CONSIDÉRANT** que l'article 337 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) prévoit que la vacance d'un poste de conseiller constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et dont le Conseil n'a pas décrété le comblement par une élection partielle n'est comblée que lors de cette élection générale;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**ACCEPTE** la démission de Monsieur François Richer-Lafèche, laquelle prend effet au 30 novembre 2020 et la dépose au livre des procès-verbaux;

**LAISSE** le poste de conseiller numéro 6 vacant jusqu'à l'élection générale du 7 novembre 2021;

**REMERCIE** Monsieur François Richer-Lafèche pour son dévouement à titre de Conseiller à Ville d'Estérel.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES  
MEMBRES DU CONSEIL**

---

Le directeur général dépose, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), les déclarations mises à jour des intérêts pécuniaires **de tous les membres du Conseil**.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**



Ville  
d'Estérel

Le 21 décembre 2020

Madame Andrée Laforest  
Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation  
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Aile Chauveau, 4e étage  
Québec (Québec) G1R 4J3

**Objet : Relevé du greffier**  
**Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil**

---

Madame la Ministre,

Par la présente, le soussigné, directeur général et greffier, certifie que tous les élus de la Ville d'Estérel lui ont remis leur déclaration des intérêts pécuniaires, lesquelles déclarations furent déposées publiquement lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2020.

Comme le prévoit l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, vous trouverez, en pièce jointe, le relevé du greffier au sujet des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil de la Ville d'Estérel.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, nos salutations les plus distinguées.

Le directeur général,

LL/km

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.

p. j.

c. c. : Direction régionale des Laurentides



**RELEVÉ DU GREFFIER  
DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Je, soussigné, directeur général et greffier de la Ville d'Estérel, atteste que les personnes suivantes ont remis leur déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire

Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste n° 1

Madame Rachel Landry, Conseillère au poste n° 2

Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste n° 3

Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste n° 4

Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste n°5

En foi quoi, je donne ce certificat  
à Estérel, le 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020

\_\_\_\_\_  
Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**DÉPÔT DU REGISTRE ANNUEL DE DÉCLARATION DES DONS**

---

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), le greffier dépose le registre annuel de déclaration des dons.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**



## REGISTRE DE DÉCLARATION DES DONNS

Nom	Fonction	Description du don	Valeur du Don	Donateur	Date

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), le greffier dépose le registre annuel de déclaration des dons lui ayant été déclarés par les élus.

\_\_\_\_\_  
Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.

\_\_\_\_\_  
Date

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT  
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

---

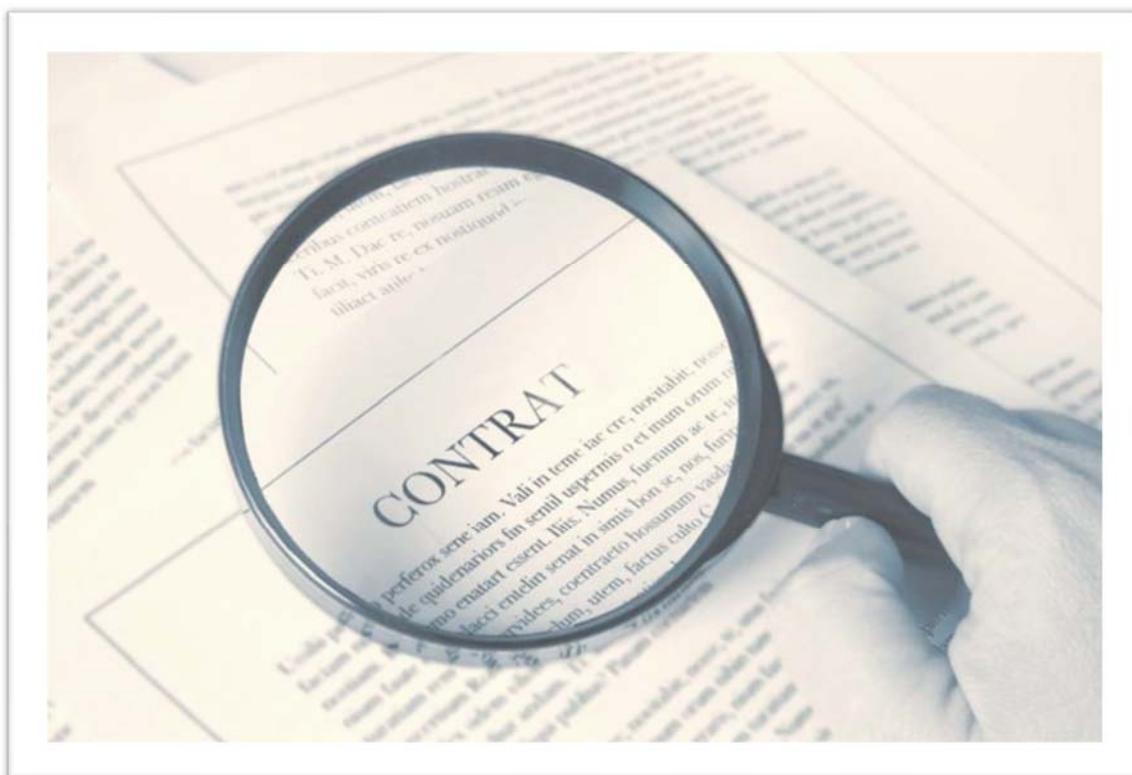
Le directeur général dépose, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19), le rapport annuel sur l'application du règlement numéro 2019-676 sur la gestion contractuelle pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 30 novembre 2020.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**



## RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-676 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 30 novembre 2020

## **1. Préambule**

Le présent rapport vise à renforcer la transparence de la Ville en ce qui a trait à l'application du règlement sur la gestion contractuelle, telle que le prévoit l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et Villes (RLRQ, c. C-19).

Le règlement numéro 2019-676 sur la gestion contractuelle a été adopté le 17 mai 2019 en ayant pour objectif d'instaurer des mesures visant à :

- a) favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- b) assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, c. T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, c. T-11.011, r.0.2);
- c) prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- d) prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- e) prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- f) encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- g) favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ et plus, mais inférieure au seuil ajusté par règlement ministériel obligeant à l'appel d'offres public;

Il est possible de consulter la liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ sur notre site Internet : <https://www.villedesterel.com/fr/Contrats/>

## **2. Modifications au règlement sur la gestion contractuelle**

Aucune modification n'a été apportée au règlement 2019-676 et ce, depuis son adoption.

## **3. Octroi de contrats**

Le règlement sur la gestion contractuelle de la Ville d'Estérel divise l'adjudication de contrats en 3 catégories :

### **3.1 Contrats comportant une dépense de moins de 25 000 \$**

Ces contrats peuvent être octroyés de gré à gré. Lorsque cela est possible et clairement dans l'intérêt de la Ville, les fonctionnaires doivent solliciter au moins deux fournisseurs pour obtenir des prix. Ainsi, la Ville peut décider d'octroyer le contrat au soumissionnaire qui répond le mieux à ses besoins en termes de qualité, d'achat local ou autre, sans être contrainte de choisir le fournisseur qui offre le meilleur prix.

### **3.2 Contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ mais en bas du seuil obligant à l'appel d'offres public**

Ces contrats peuvent être octroyés à la suite d'un processus d'appel de propositions. Un appel de proposition est une démarche visant à obtenir au minimum deux prix pour un contrat. Un appel de proposition n'est pas soumis aux règles prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour les appels d'offres. Il s'agit d'une démarche volontaire imposée par la Ville à son règlement. À la suite dudit processus, le directeur général doit faire un rapport de recommandation au Conseil comportant une confirmation des prix obtenus. Les contrats ainsi octroyés le sont par résolution du Conseil municipal. Dans la période visée par le présent rapport, 10 contrats ont été octroyés de cette façon.

### **3.3 Contrats comportant une dépense égale ou supérieure au seuil obligant à l'appel d'offres public**

Ces contrats sont assujettis au processus d'appel d'offres qu'encadre la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19). Ces appels d'offres sont donc publiés sur le site Internet SEAO (Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec). Dans la période visée par le présent rapport, 1 contrat a été octroyé de cette façon et nous avons un appel d'offres en cours.

## **4. Regroupements d'achats**

La Ville fait partie d'un regroupement de municipalités pour certains contrats, lesquels sont obtenus par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), afin de bénéficier de prix avantageux, notamment pour la fourniture de sel de déglacage ainsi que pour la fourniture et la livraison de carburants.

Pour ses regroupements, l'UMQ prend en mains tout le processus d'appel d'offres public ou sur invitation menant à l'octroi des contrats. Les villes comme Estérel peuvent ainsi bénéficier d'économies importantes en ce qui concerne l'administration, la conception, la rédaction, la publication, l'analyse et l'adjudication des contrats.

Les regroupements d'achats de l'UMQ sont soumis aux règles d'adjudication des contrats municipaux, ils sont conformes aux nouvelles exigences relatives à l'octroi des contrats municipaux en vigueur dans la *Loi sur les cités et villes* et le Code municipal.

## **5. Mesures mises en place pour une saine gestion contractuelle**

Depuis l'adoption du règlement numéro 2019-676 sur la gestion contractuelle, les formulaires de déclaration du soumissionnaire ont été modifiés et sont inclus avec chaque document d'appel d'offres. Les soumissionnaires s'engagent ainsi à respecter le règlement sur la gestion contractuelle. Tout au long du processus d'octroi de contrat, que ce soit de gré à gré, par invitation ou par appel d'offres publics, les employés municipaux et mandataires de la Ville sont appelés à conserver en tout temps la plus grande discrétion en ce qui concerne l'identité des proposants ou soumissionnaires potentiels. Il en va de même lorsqu'un Comité de sélection doit être formé, l'identité de ses membres est maintenue confidentielle.

En ce qui concerne les modifications aux contrats octroyés, le responsable du projet doit présenter une demande écrite indiquant les motifs justifiant cette modification et en soumettre une copie au directeur général.

Les contrats de gré à gré d'une valeur de moins de 25 000 \$ sont généralement octroyés à des entreprises locales, régionales ou faisant partie de la MRC des Pays-d'en-Haut, lorsque possible. Lorsque cela apparaît être avantageux pour la Ville, une rotation est effectuée parmi plusieurs fournisseurs offrant les mêmes types de produits ou services, si c'est possible.

## **6. Plainte dans le cadre de la demande de soumission publique**

En vertu de Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics et de l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), la Ville s'est dotée d'une politique sur les procédures portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat. Aucune plainte n'a été déposée à cet effet.

## **7. Présentation et dépôt du rapport au Conseil municipal**

Le présent rapport est déposé et présenté aux membres du Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Directeur général et Greffier

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**MOTION DE REMERCIEMENTS À L'ÉGARD DE MESSIEURS BRUCE  
MUNRO ET PIERRE-PAUL CÔTÉ**

---

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a adopté la résolution 2019-11-127 afin de nommer Monsieur Bruce Munro à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) jusqu'au 15 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Bruce Munro ne fait plus partie du CCU étant donné son déménagement à l'extérieur du territoire;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a adopté la résolution 2019-12-148 afin de nommer Monsieur Pierre-Paul Côté à titre de membre du Comité consultatif environnement (CCE) jusqu'à la séance ordinaire du mois de décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Pierre-Paul Côté ne peut renouveler son mandat de membre du CCE étant donné son déménagement à l'extérieur du territoire;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** une motion de remerciements à l'endroit de Messieurs Bruce Munro et Pierre-Paul Côté pour leur participation, leur implication et la qualité de leur contribution au sein des Comités consultatifs d'urbanisme et environnement.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

---

**CONSIDÉRANT** que le mandat de la mairesse suppléante, Madame Christine Corriveau, prend fin le 18 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un membre du Conseil à titre de Maire suppléant;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**NOMME** \_\_\_\_\_ à titre de \_\_\_\_\_ et ce, jusqu'à la levée de la séance ordinaire du mois d'octobre 2021;

**AUTORISE** cette personne à signer les effets bancaires de la Ville d'Estérel pour la durée de son mandat de maire(sse) suppléant(e).

\_\_\_\_\_

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ CONSULTATIF  
ENVIRONNEMENT**

---

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité consultatif environnement;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Mesdames Christine Corriveau et Anna Dupuis Zuckerman à titre de co-présidentes du Comité consultatif Environnement pour une période de dix (10) mois se terminant à la séance ordinaire du mois d'octobre 2021;

**NOMME** les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif environnement pour une période de dix (10) mois se terminant à la séance ordinaire du mois d'octobre 2021 :

- \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

## COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

(Mandat : indéterminé)

### Présidente

**Anna Dupuis Zuckerman**

(Fin du mandat : décembre 2020)  
(Résolution 2019-12-148)

[zuckerman@villedesterel.com](mailto:zuckerman@villedesterel.com)

### Membres

**Gail Cantor**

(Fin du mandat : décembre 2020)  
(Résolution 2019-12-148)

[gail@gmail.com](mailto:gail@gmail.com)

**Christine Corriveau**

(Fin du mandat : décembre 2020)  
(Résolution 2019-12-148)

[corriveau@villedesterel.com](mailto:corriveau@villedesterel.com)

**Pierre-Paul Côté**

(Fin du mandat : décembre 2020)  
(Résolution 2019-12-148)

[pierre-paul@gmail.com](mailto:pierre-paul@gmail.com)

**Elizabeth Deschamps**

(Fin du mandat : décembre 2020)  
(Résolution 2019-12-148)

[eschamps@hotmail.com](mailto:eschamps@hotmail.com)

**Edwidge Desjardins**

(Fin du mandat : décembre 2020)  
(Résolution 2019-12-148)

[desjardins.edwidge@uqam.ca](mailto:desjardins.edwidge@uqam.ca)

**Richard Pelletier**

(Fin du mandat : décembre 2020)  
(Résolution 2019-12-148)

[rpelletier@hotmail.com](mailto:rpelletier@hotmail.com)

**Marc-Gabriel Vallières**

(Fin du mandat : décembre 2020)  
(Résolution 2019-12-148)

[mgvallieres@sympatico.ca](mailto:mgvallieres@sympatico.ca)

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

2019-12-148

**NOMINATION DE MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité consultatif Environnement;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Mesdames Christine Corriveau et Anna Dupuis Zuckerman à titre de co-présidentes du Comité consultatif Environnement pour une période d'un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2020;

**NOMME** les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif environnement pour une période d'un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2020 :

- Madame Gail Cantor;
- Monsieur Pierre-Paul Côté;
- Madame Elizabeth Deschamps;
- Madame Edwidge Desjardins;
- Monsieur Richard Pelletier;
- Monsieur Marc-Gabriel Vallières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

à Ville d'Estérel, ce 7 janvier 2020.

Sujet à ratification

  
Luc Lafontaine, B.A.A. g.m.a.  
Greffier

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**NOMINATION D'UN MEMBRE – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre pour le Comité consultatif d'urbanisme, étant donné la vacance d'un poste;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**NOMME** \_\_\_\_\_ à titre de membres du Comité consultatif afin de terminer la durée du mandat du siège devenu vacant, donc jusqu'au 15 novembre 2021.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

## CHAPITRE 2 – LES DISPOSITIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU CCU

### ARTICLE 2.1 (Nom du comité)

Le comité est connu sous le nom de « Comité consultatif d'urbanisme » et désigné dans le présent règlement comme étant le comité.

2012-612  
article 2,  
modification  
du nombre de  
membres

2018-664,  
article 2, re-  
modification  
du nombre de  
membres

### ARTICLE 2.2 (Composition du comité)

Le comité est composé de huit (8) membres dont au moins un sera membre du conseil.

### ARTICLE 2.3 (Durée du mandat)

La durée du premier mandat des membres est de deux (2) ans. Le mandat de chacun des membres est renouvelable sur résolution du conseil.

En cas de démission ou d'absence non motivée à trois réunions successives, le conseil peut nommer par résolution une autre personne pour terminer la durée du mandat du siège devenu vacant.

## COMITÉ CONSULTATIF URBANISME (CCU)

(Mandat : 2 ans)

### *Président*

***Rémi Beaudry***

(Fin du mandat : 15 novembre 2021)

(Résolution 2019-11-127)

### *Membres*

***Christine Corriveau***

(Fin du mandat : 15 novembre 2021)

(Résolution 2019-11-127)

***Pierre Lussier***

(Fin du mandat : 15 novembre 2021)

(Résolution 2019-11-127)

***Steven Finiffter***

(Fin du mandat : 15 novembre 2021)

(Résolution 2019-11-127)

***Guyline Gosselin***

(Fin du mandat : 15 novembre 2021)

(Résolution 2019-11-127)

***Bruce Munro***

(Fin du mandat : 15 novembre 2021)

(Résolution 2019-11-127)

***Gaston Pelletier***

(Fin du mandat : 15 novembre 2021)

(Résolution 2019-11-127)

***Marc-Gabriel Vallières***

(Fin du mandat : 15 novembre 2021)

(Résolution 2019-11-127)

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 15 novembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**2019-11-127 | NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité consultatif d'urbanisme;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur François Richer Lafèche, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Monsieur Rémi Beaudry à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans;

**NOMME** les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans :

- Madame Christine Corriveau, conseillère;
- Monsieur Pierre Lussier, Conseiller;
- Monsieur Steven Finiffter;
- Madame Guylaine Gosselin;
- Monsieur Bruce Munro;
- Monsieur Gaston Pelletier;
- Monsieur Marc-Gabriel Vallières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 19 novembre 2019.

Sujet à ratification

  
**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ DE DÉMOLITION**

---

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité de démolition;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**NOMME** \_\_\_\_\_ à titre de président(e) du Comité de démolition pour une période de dix (10) mois se terminant à la séance ordinaire du mois d'octobre 2021;

**NOMME** les personnes suivantes à titre de membres du Comité de démolition pour une période de dix (10) mois se terminant à la séance ordinaire du mois d'octobre 2021 :

- \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

## COMITÉ DE DÉMOLITION

(Mandat : 1 an)

### *Membres*

***Christine Corriveau***

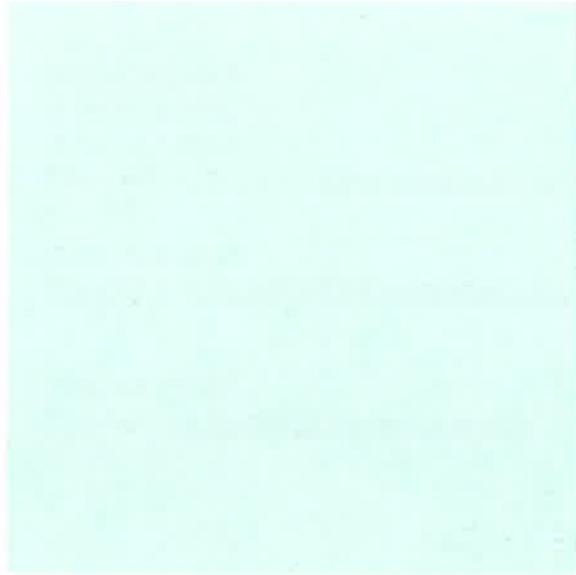
(Fin du mandat : séance de décembre 2020)  
(Résolution 2019-12-149)

***Stefan Tremblay***

(Fin du mandat : séance de décembre 2020)  
(Résolution 2019-12-149)

***Pierre Lussier***

(Fin du mandat : séance de décembre 2020)  
(Résolution 2019-12-149)



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**2019-12-149**

**NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ DE DÉMOLITION**

**CONSIDÉRANT** que le mandat de Madame Christine Corriveau et de Messieurs Pierre Lussier et François Richer Laflèche à titre de membres du Comité de démolition prend fin à la levée de la séance ordinaire du mois de décembre 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer des membres du Conseil à titre de membres du Comité de démolition;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Madame Christine Corriveau à titre de présidente du Comité de démolition pour une période d'un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2020;

**NOMME** les personnes suivantes à titre de membres du Comité de démolition pour une période d'un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2020 :

- Monsieur Stefan Tremblay;
- Monsieur Pierre Lussier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

à Ville d'Estérel, ce 7 janvier 2020.

Sujet à ratification.

  
**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**DÉSIGNATION DE PERSONNES RESPONSABLES DU DOSSIER DE  
CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DE FRAUDE  
POUR L'ANNÉE 2021**

---

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer deux (2) personnes à titre de responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année 2021;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**DÉSIGNE** ■■■ et ■■■, à titre de responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année 2021.

\_\_\_\_\_

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

2019-12-150

**DÉSIGNATION DE PERSONNES RESPONSABLES DU DOSSIER DE  
CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DE FRAUDE  
POUR L'ANNÉE 2020**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer deux (2) personnes à titre de responsables de ladite politique;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

**DÉSIGNE** Madame Rachel Landry et Monsieur Stefan Tremblay, à titre de responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année 2020.

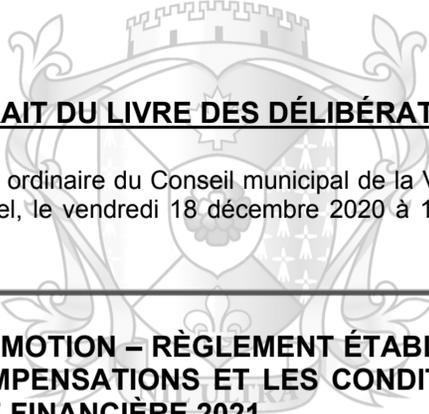
Adoptée à l'unanimité des conseillers

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

à Ville d'Estérel, ce 7 janvier 2020.

Sujet à ratification.

  
**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**



**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES,  
LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR  
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021**

---

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2021.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-685  
ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES  
CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel désire \_\_\_\_\_;

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné séance tenante;

**CONSIDÉRANT** que le Maire (ou personne désignée) présente le projet de règlement en expliquant

.....  
.....  
.....  
.....

**CONSIDÉRANT** que des copies du projet de règlement ont été rendues disponibles au public dès l'ouverture de la séance tenante;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le \_\_\_\_\_.

**Résolution à retravailler afin de l'adapter à la situation (pandémie)**

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.  
Sujet à ratification.

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**OCTROI DU CONTRAT – ACQUISITION D'UN VÉHICULE TOYOTA RAV4  
LE HYBRIDE 2021 POUR LE SERVICE DE PROTECTION**

---

**CONSIDÉRANT** l'adoption par le Conseil du règlement numéro 2019-676 sur la gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'acquisition d'un véhicule Toyota RAV4 LE Hybride 2021 pour le Service de protection;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite d'un appel de proposition, un rapport de recommandation du directeur général est déposé au Conseil municipal à l'effet que la proposition déposée par Toyota Sainte-Agathe est la plus avantageuse pour la Ville;

**POUR CES MOTIFS :**

il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**OCTROIE** le contrat pour l'acquisition d'un véhicule Toyota RAV4 LE Hybride 2021 pour le Service de protection à Toyota Sainte-Agathe pour la somme de 31 187,51 \$, taxes incluses;

**AUTORISE** le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

\_\_\_\_\_

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**COMPTABILISATION DE CERTAINES DÉPENSES NON BUDGÉTÉES**

---

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel a effectué des dépenses d'investissement pour un montant maximum de \_\_\_\_\_, lesquelles se détaillent comme suit :

_____	_____
_____	_____
_____	_____

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyer par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**FINANCE** les dépenses d'investissement ci-haut mentionnées à même le surplus généré par les revenus excédentaires non budgétisés.

\_\_\_\_\_

**(Le projet de résolution complété devrait être disponible mercredi prochain)**

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.  
Sujet à ratification.

\_\_\_\_\_  
**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**ANNEAUX DE GLACE DE L'AGGLOMÉRATION SAINTE-MARGUERITE—ESTÉREL – PAIEMENT DES SOMMES RETENUES PAR LA VILLE D'ESTÉREL**

---

**CONSIDÉRANT ...**

**POUR CE(s) MOTIF(s) :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**VERBE ...**

---

**(Le projet de résolution complété devrait être disponible mercredi prochain)**

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**OCTROI D'UN CONTRAT À UN AVOCAT CONCERNANT LE BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION SAINTE-MARGUERITE—ESTÉREL (TITRE SUJET À CHANGEMENT)**

---

**CONSIDÉRANT ...**

**POUR CE(s) MOTIF(s) :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**VERBE ...**

---

**(Le projet de résolution complété devrait être disponible mercredi prochain)**

**(Le titre est sujet à changement)**

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**CONTESTATION DU BUDGET OU D'UNE PARTIE DU BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION SAINTE-MARGUERITE—ESTÉREL AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE ET DEMANDE DE MÉDIATION À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DU QUÉBEC (TITRE SUJET À CHANGEMENT)**

---

**CONSIDÉRANT ...**

**POUR CE(s) MOTIF(s) :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**VERBE ...**

\_\_\_\_\_

**(Le projet de résolution complété devrait être disponible mercredi prochain)**

**(Le titre est sujet à changement)**

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 554, AVENUE DES MÉSANGES – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC TOITS PLATS**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro \_\_\_\_\_ pour le lot 5 508 554, **soit le ou sur le ou sur l'** avenue des Mésanges;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a pour effet \_\_\_\_\_;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro \_\_\_\_\_, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro \_\_\_\_\_ pour \_\_\_\_\_ telle que présentée par le requérant;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), en date du \_\_\_\_\_, lequel avis indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil, la nature et les effets de la dérogation demandée et mentionne que tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT** que les personnes intéressées ont eu la possibilité de se faire entendre et donc que la consultation publique a été faite conformément à la Loi;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**ENTÉRINE** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**ACCORDE** la dérogation mineure demandée numéro \_\_\_\_\_ pour \_\_\_\_\_ **(pas virgule avant telle)** telle que présentée par le requérant.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**



## AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** aux contribuables de la Ville d'Estérel par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2020 débutant à 17 h 00, par téléconférence, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande : N° 2020-0019

Immeuble : Lot 5 508 554, avenue des Mésanges

Nature et effet : Autoriser la construction d'un bâtiment principal avec des toits plats, alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, la pente minimale d'un toit d'une habitation est fixée à 5/12.

### **Consultation écrite – Possibilité de se faire entendre**

Le Conseil a désigné cette demande comme étant prioritaire. Étant donné l'état d'urgence sanitaire actuel et la tenue d'une séance à huis clos, la possibilité de se faire entendre, prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, est remplacée par la tenue d'une consultation écrite, conformément aux dispositions prévues par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020.

De ce fait, toute personne intéressée est invitée à transmettre ses observations dans les 15 jours suivant le présent avis, par la poste au 115, chemin Dupuis, Estérel, Québec, J0T 1E0 ou par courriel à [administration@villedesterel.com](mailto:administration@villedesterel.com). Tous les commentaires, approbations ou oppositions seront transmis aux membres du Conseil avant que ceux-ci ne statuent sur les demandes.

Donné à Ville d'Estérel, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.

\_\_\_\_\_  
Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a  
Greffier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 3 décembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.

\_\_\_\_\_  
Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a  
Greffier



3D A TITRE INDICATIF SEULEMENT



3D A TITRE INDICATIF SEULEMENT



3D A TITRE INDICATIF SEULEMENT

PLAN POUR CCU SEULEMENT

**FRÉDÉRIQUE P.**  
DESIGNER  
514.913.7236 | frederiqueplouffe@live.ca

CRÉATION  
D'ESPACES  
UNIQUES.

EMIS POUR SOUMISS.: 2020-11-25

PROJET: RÉSIDENCE KARINE & CHRISTOPHER  
ADRESSE: AVE DES MESANGES : 5 508 554

TITRE DESSIN:  
3D POUR CCU

CONÇU PAR: FRÉDÉRIQUE P. DESIGNER

DESSINÉ PAR: F.P.

ÉCHELLE: TEL QU'INDIQUÉE PAGE: 1 / 4

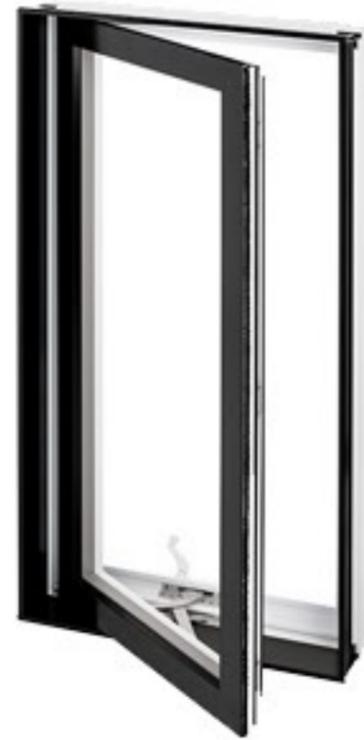


# PROFIL : 306 NOUEUX ANTIQUÉ

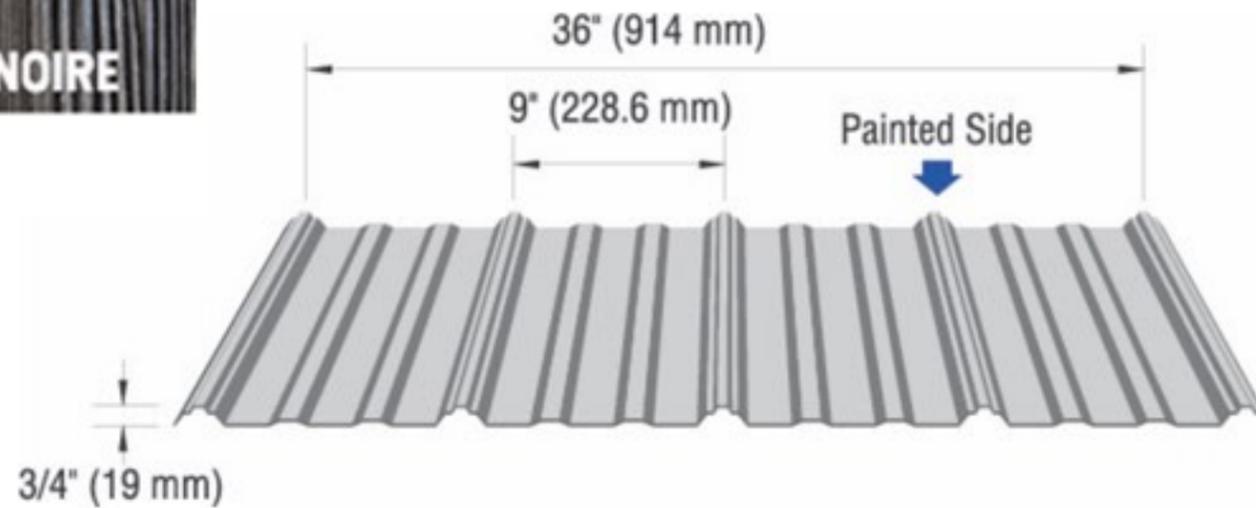
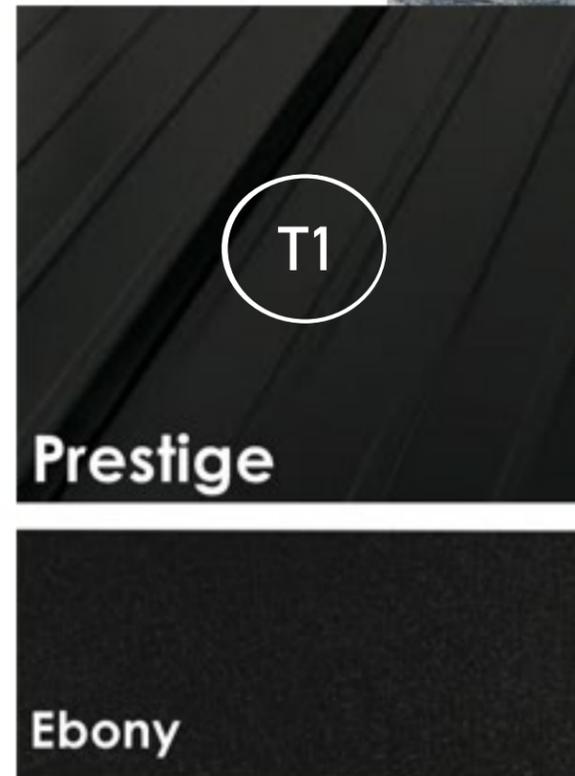
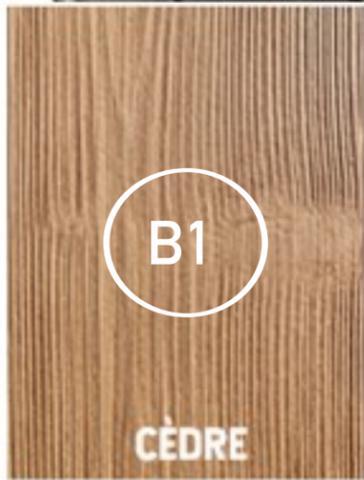
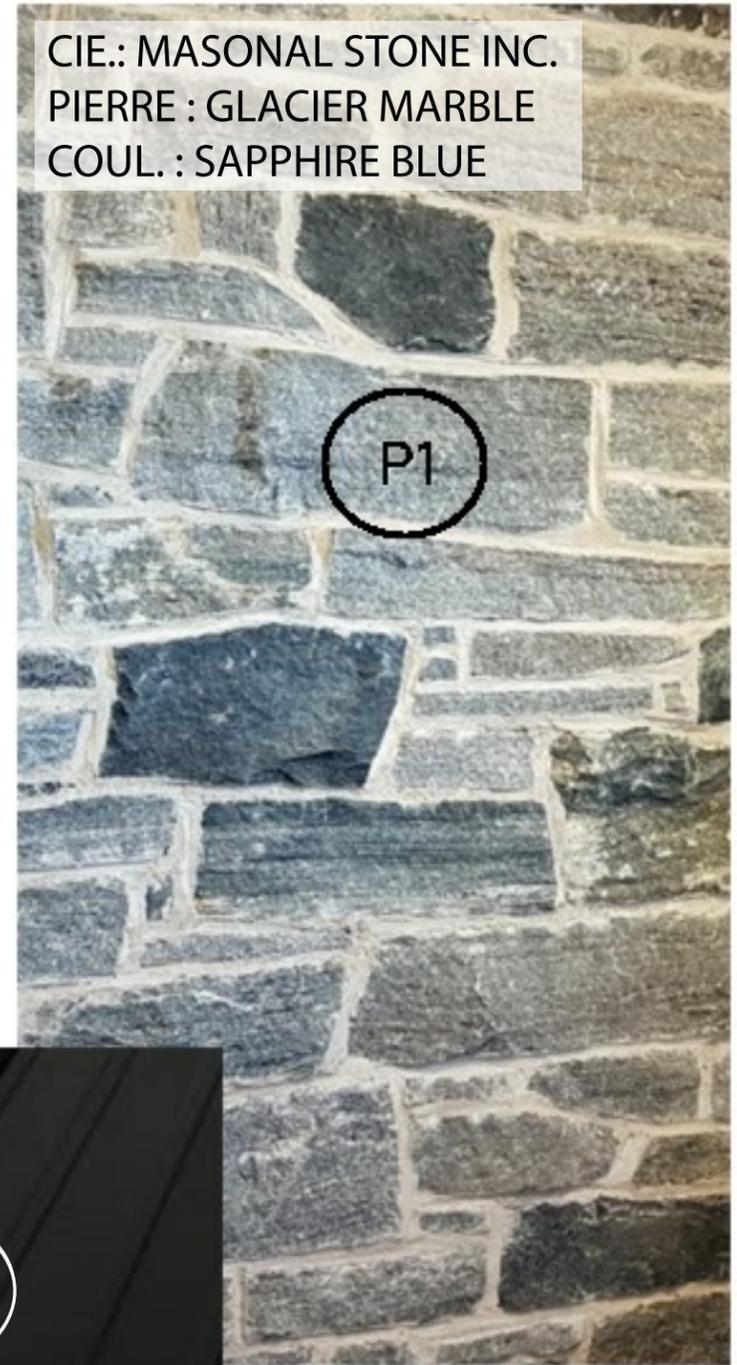
- Dimensions : 1" X 6"
- Épaisseur : 3/4" Compétiteur. Épaisseur de 5/8
- Longueur : Majorité 16 pieds
- Nouveaux, antiqué
- Embouveté 4 faces
- Prix : 4.68\$/pied carré

COUVRANT: 4 3/4"

FENÊTRES HYBRIDES : NOIRE



CIE.: MASONAL STONE INC.  
PIERRE : GLACIER MARBLE  
COUL. : SAPPHIRE BLUE





ÉLÉVATION ARRIÈRE  
ÉCHELLE: X/X = 1'-0"

**FRÉDÉRIQUE P.**  
DESIGNER  
514.913.7236 | frederiqueplouffe@live.ca

CRÉATION  
D'ESPACES  
UNIQUES.

EMIS POUR SOUMISS.: 2020-11-25

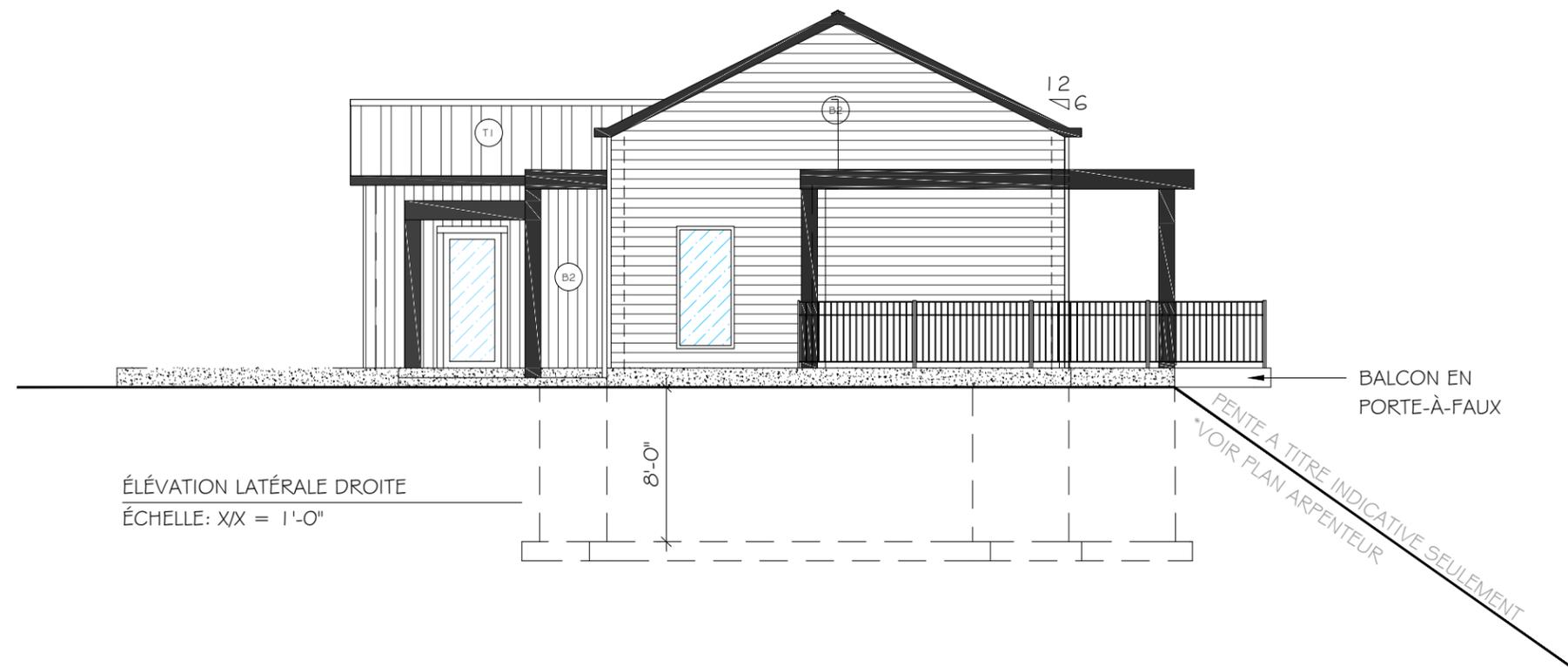
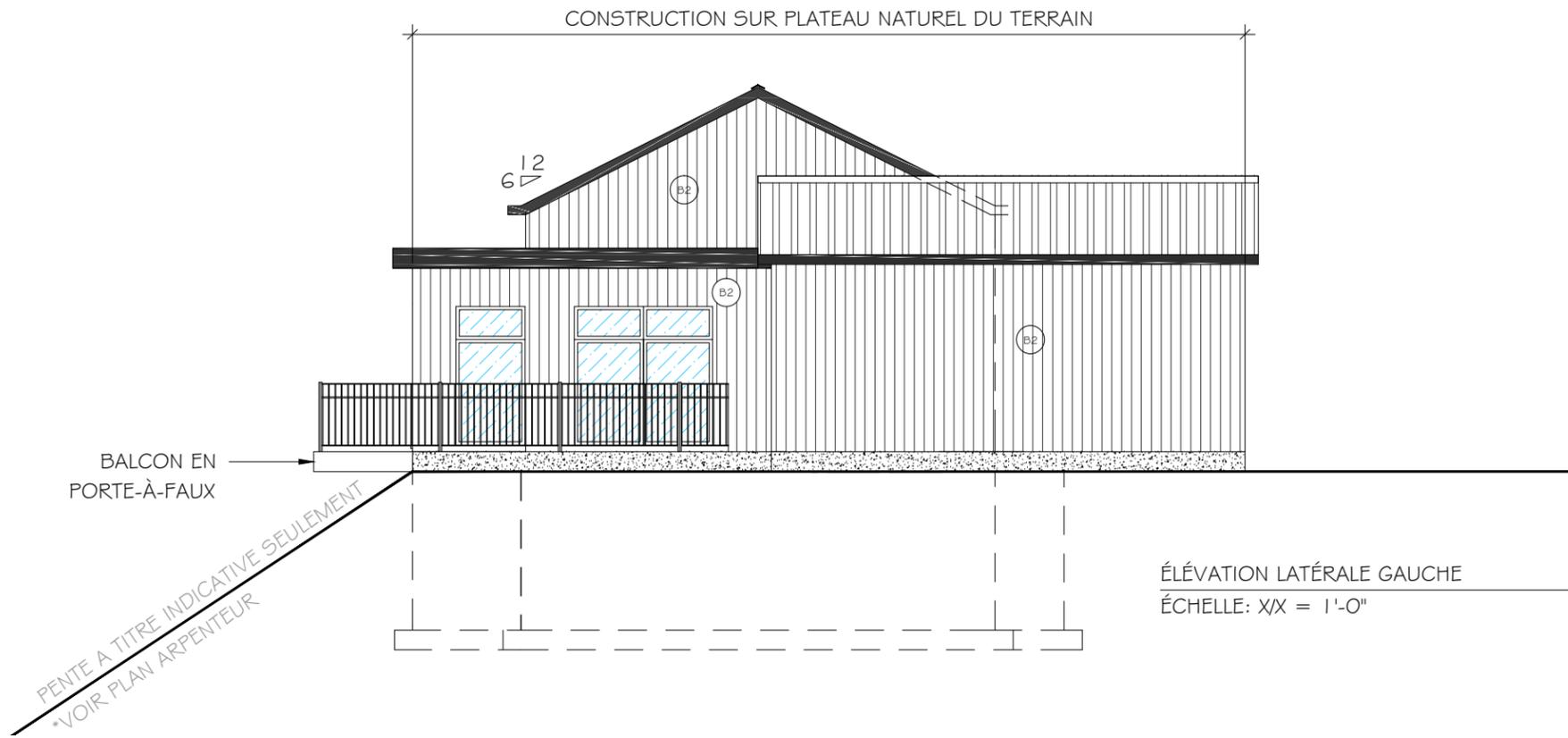
PROJET: RÉSIDENCE KARINE & CHRISTOPHER  
ADRESSE: AVE DES MESANGES : 5 508 554

TITRE DESSIN:  
ÉLÉVATIONS PRÉLIMINAIRES POUR CCU

CONÇU PAR: FRÉDÉRIQUE P. DESIGNER

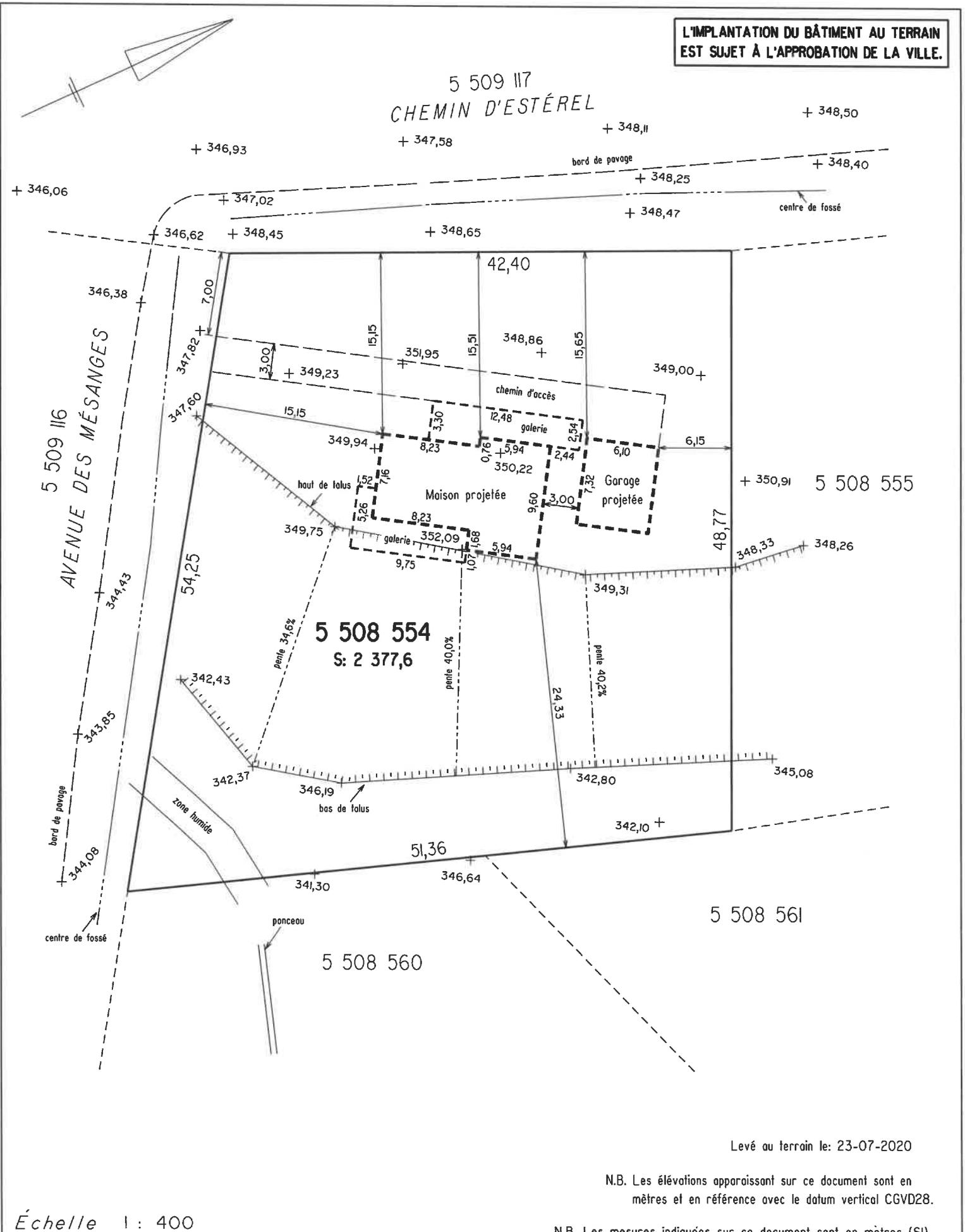
DESSINÉ PAR: F.P.

ÉCHELLE: TEL QU'INDIQUÉE PAGE: 3 / 4



<b>FRÉDÉRIQUE P.</b> DESIGNER 514.913.7236   frederiqueplouffe@live.ca		CRÉATION D'ESPACES UNIQUES.
EMIS POUR SOUMISS.: 2020-11-25		
PROJET: RÉSIDENCE KARINE & CHRISTOPHER ADRESSE: AVE DES MESANGES : 5 508 554		
TITRE DESSIN: ÉLEVATIONS PRÉLIMINAIRES POUR CCU		
CONÇU PAR: FRÉDÉRIQUE P. DESIGNER		
DESSINÉ PAR: F.P.		
ÉCHELLE: TEL QU'INDIQUÉE PAGE: 4 / 4		

**L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT AU TERRAIN EST SUJET À L'APPROBATION DE LA VILLE.**

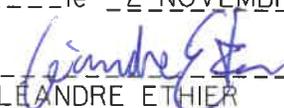


Levé au terrain le: 23-07-2020

N.B. Les élévations apparaissant sur ce document sont en mètres et en référence avec le datum vertical CGVD28.

Échelle 1 : 400

N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI)

<b>PLAN-PROJET D'IMPLANTATION</b>		 <b>DUPONT ET ASSOCIÉS</b> ARPENTEURS-GÉOMÈTRES  15, boulevard Lacombe Ville de Repentigny, J5Z 1R3 (secteur Le Gardeur)  Téléphone: (450) 585-7217 Télécopieur: (450) 654-4951
CADASTRE <u>DU QUÉBEC</u>		
CIRCONSCRIPTION FONCIERE <u>TERREBONNE</u>		VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL  émise le _____ 20 ____  par _____
MUNICIPALITÉ <u>VILLE D'ESTÉREL</u>		
LOT(S) <u>5 508 554</u>		MINUTE: <u>430</u> DOSSIER: <u>27822</u>
Signé à <u>REPENTIGNY</u> le <u>2 NOVEMBRE</u> <u>20 20</u>		
par  LÉANDRE ETHIER ARPENTEUR-GÉOMÈTRE		

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2020 (PLACE D'ARTOIS, AVENUE D'ARTOIS, AVENUE DES ÉPERVIERS ET AVENUE DES ORIOLES) – ACCEPTATION PROVISOIRE ET DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3**

---

**CONSIDÉRANT** \_\_\_\_

**POUR CE** \_\_\_\_ :

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**(VERBES)** \_\_\_\_

---

**(Le projet de résolution complété devrait être disponible mercredi prochain)**

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**RÉHABILITATION DU GARAGE MUNICIPAL - RÉFECTION DE LA TOITURE - ACCEPTATION FINALE ET PAIEMENT**

---

**CONSIDÉRANT** l'octroi d'un contrat pour la réfection de la toiture du garage municipal, par la résolution numéro 2019-09-094 du Conseil;

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 3 772,32 \$ a été retenu pendant un (1) an suite à la complétion des travaux;

**CONSIDÉRANT** qu'un (1) an plus tard, les travaux sont conformes aux attentes de la Ville d'Estérel;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**PROCÈDE** à l'acceptation finale des travaux relativement au contrat pour la réfection de la toiture du garage municipal;

**LIBÈRE** le montant de 3 772,32 \$, taxes incluses, à titre de retenue à l'entrepreneur Groupe Serveko Inc.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**OCTROI DU CONTRAT – CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES ET DES INSECTES PIQUEURS**

**CONSIDÉRANT** que le contrat concernant le contrôle biologique des mouches noires et des insectes piqueurs se termine à la fin de l'année 2020;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel a adopté la résolution numéro 2020-08-101 afin d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres public relativement au contrôle biologique des mouches noires et des insectes piqueurs;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à l'ouverture publique des soumissions à 15 h 31 le 14 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) entrepreneurs ont présenté une soumission, lesquelles se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Montant total (taxes incluses) Option A	Montant total (taxes incluses) Option B	Montant total (taxes incluses) Option C
	\$	\$	\$
	\$	\$	\$

**CONSIDÉRANT** que le Comité de sélection, formé afin d'évaluer les offres de services pour le contrôle biologique des mouches noires et des insectes piqueurs, recommande d'octroyer le contrat à [redacted] et a établi les pointages suivants :

Soumissionnaire	Pointage

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**OCTROIE** un contrat concernant le contrôle des mouches noires et des insectes piqueurs au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise [redacted], pour un montant de [redacted] \$, taxes incluses et ce, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres numéro 2020-200;

**AUTORISE** le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à l'octroi dudit contrat.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**OCTROI DU CONTRAT – AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER AU PARC  
LUCIE-ET-ROBERT-LAVIGNE**

---

**CONSIDÉRANT** l'adoption par le Conseil du règlement numéro 2019-676 sur la gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'aménagement d'un sentier au Parc Lucie-et-Robert-Lavigne;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite d'un appel de proposition, un rapport de recommandation du directeur général est déposé au Conseil municipal à l'effet que la proposition déposée par [REDACTÉ] est la plus avantageuse pour la Ville;

**POUR CES MOTIFS :**

il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**OCTROIE** le contrat pour l'aménagement d'un sentier au Parc Lucie-et-Robert-Lavigne à [REDACTÉ] pour la somme de [REDACTÉ] \$, taxes incluses;

**AUTORISE** le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**



## NOTE

DESTINATAIRES : Membres du Conseil municipal

EXPÉDITEUR : Luc Lafontaine, directeur général

DATE : Le 9 décembre 2020

OBJET : **Rapport de recommandation pour octroi d'un contrat gré à gré  
APPEL DE PROPOSITIONS 2020-D  
Aménagement d'un sentier au Parc Lucie-et-Robert-Lavigne  
Date de l'appel : 23 octobre 2020 Réception : 16 novembre 2020**

Mesdames,  
Messieurs,

Pour le projet d'aménagement d'un sentier au Parc Lucie-et-Robert-Lavigne, nous avons préparé un appel de proposition et demandé à six entrepreneurs de nous soumettre un prix et une proposition pour les travaux. De ces 7 entrepreneurs, nous avons obtenu 3 prix, que voici, sans passerelle mais taxes incluses :

<u>Excavation SDF inc.</u>	<u>Gestion Inlandsis inc.</u>	<u>Excavation Norco inc.</u>
56 684.41 \$	39 055.97 \$	24 535.67 \$

En caucus le 20 novembre dernier, nous vous avons présenté un rapport montrant les différences entre les propositions. Par la suite, nous avons communiqué avec le plus bas soumissionnaire pour nous lui demander de confirmer qu'il s'agissait d'un contrat à prix forfaitaire unitaire, qu'il nous transmette son attestation de Revenu Québec et s'assurer qu'il utilisera un certain équipement (mini-pelle sur chenilles en caoutchouc) Nous avons obtenu de ce fournisseur les éléments demandés sans problème et avons vérifié ses licences RBQ, tout nous semble conforme (voir deuxième page).

Le deuxième plus bas soumissionnaire nous a quant à lui remis un document supplémentaire pour étoffer sa proposition, nous l'incluons en page 3 et suivantes.

Avec ces informations supplémentaires, je suis d'avis qu'il serait à l'avantage de la Ville d'octroyer le contrat à Excavation Norco inc.

Espérant le tout à votre satisfaction et conforme à votre demande.

  
Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.

APPEL DE PROPOSITION 2020-D

---

## **Projet parc Lucie-et-Robert-Lavigne**

Jean-François Larouche

Excavation norco inc.

2400 chemin de Val-royal,

Val-Morin, Québec

JOT2RO

### **Proposition**

Excavation Norco inc. s'engage envers la ville d' Estérel à conclure un contrat forfaitaire unitaire pour le projet du parc Lucie-et-Robert-Lavigne.

### **Expérience**

Excavation Norco inc. est une compagnie spécialisée dans l'excavation résidentielle, le traitement des eaux usées de résidences éloignées ainsi que le réaménagement des terrains de golf. Norco a déjà accompli des contrats pour la ville d' Estérel dont l'aménagement de sentiers pédestres, des rectifications de stationnement ainsi que l'installation de la ligne d'eau potable de l'hôtel de ville.

### **Caractéristiques de l'équipement utilisé**

L'équipement utilisé pour la rectification des sentiers sera une pelle mécanique de 2 tonnes sur chenilles de caoutchouc ne dépassant pas la largeur de 1.2 mètres tel que mentionné dans votre devis. Voyez en annexe les caractéristiques de la pelle mécanique utilisée.

### **Échéancier des travaux**

Le début des travaux se fera après la fonte des neiges et la période de dégel soit disant le mois d'avril ou mai et se terminera au plus tard le 16 juillet 2021.

GESTION INLANDSIS INC.

# Nos projets 2020

GESTION  
INLANDSIS

Présenté par Justin Lecours, PDG & fondateur

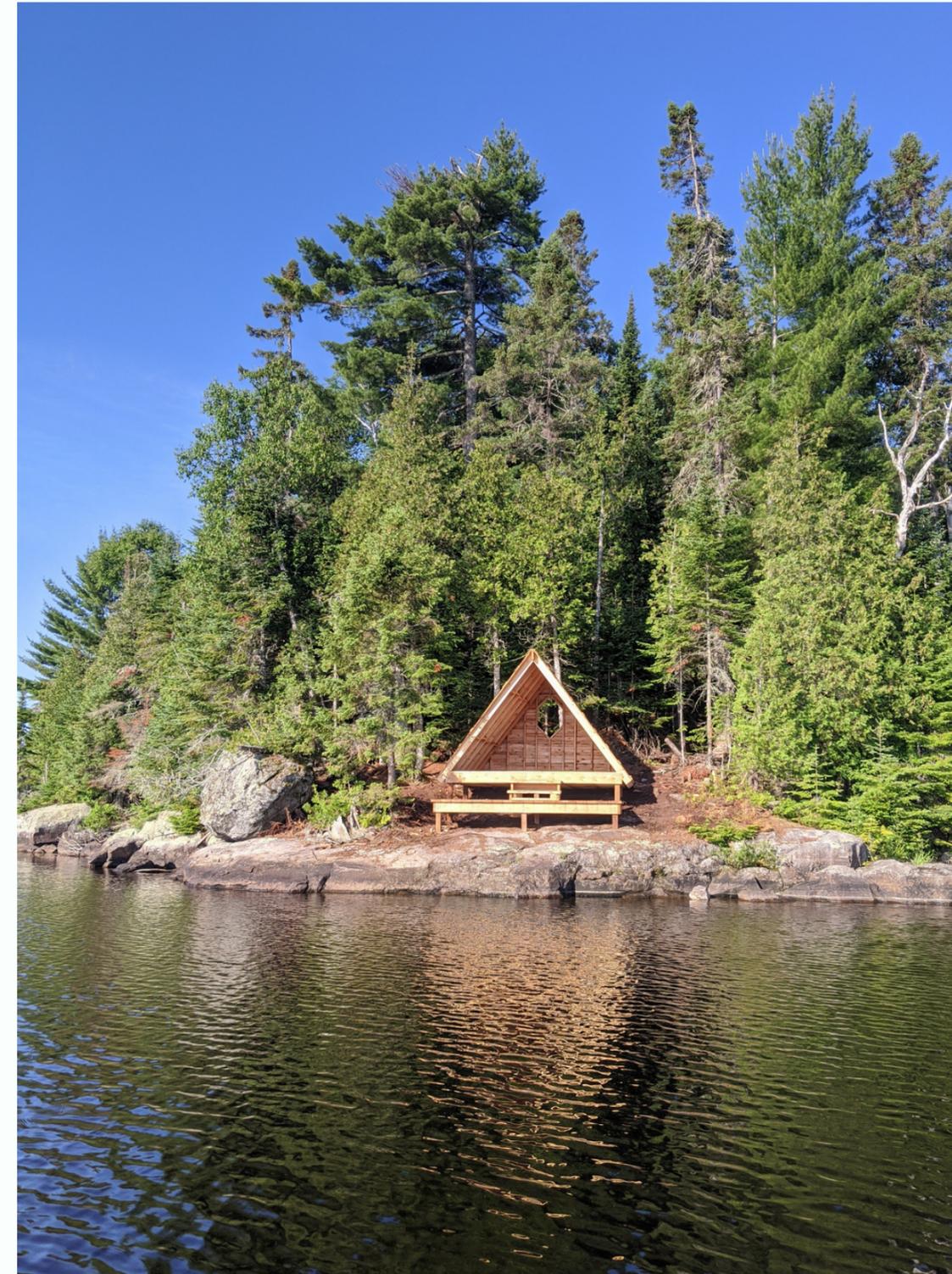
INC.

# Présentation

---

## LES SUJETS ABORDÉS

- À propos de Gestion Inlandsis Inc.
- Notre mission
- Nos services
- Nos réalisations
- Notre expertise
- Notre équipe



# À propos de Gestion Inlandsis Inc.



## NOTRE HISTOIRE

Jeune entreprise déjà bien établie dans le domaine de l'aménagement récréotouristique.





## NOTRE PHILOSOPHIE

Favoriser la connexion entre la nature  
et la société, un aménagement à la  
fois...





# Notre mission

---

## REDÉFINIR NOS AMÉNAGEMENTS NATURELS

Conserver et aménager nos milieux naturels de manière durable dans le temps.

## CONSTRUIRE DES ESPACES SÉCURITAIRES

Créer des accès pour tout le monde.

## DONNER ACCÈS À DES MILIEUX NATURELS

S'offrir l'accès à des milieux naturels exceptionnels, sous tous ses angles.

A photograph of a long wooden pier extending into a calm lake. The pier is made of light-colored wood and has a simple railing. The water is still, reflecting the sky and the pier. In the background, there are trees with autumn foliage in shades of yellow, orange, and red. The sky is overcast and grey. The overall mood is serene and peaceful.

Nous sommes fiers de vous  
offrir des projets de type clés  
en main

# Projets clés en main

## GÉOMATIQUE

Nous vous conseillons dans l'élaboration de vos trajectoires de sentiers et plan d'aménagement.

## AMÉNAGEMENT

Nous nous occupons de l'approvisionnement en matériel et de la main d'oeuvre qualifiée quel que soit votre projet.

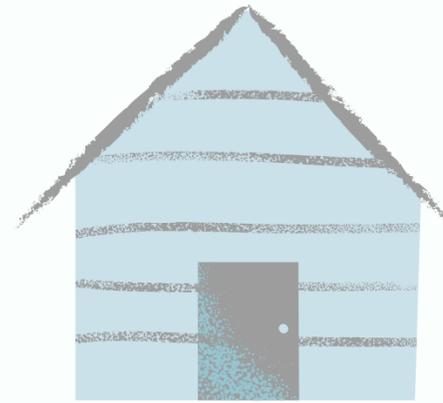
## DESIGN

Nous sommes à l'écoute de vos demandes spéciales et à la recherche de nouveaux défis.

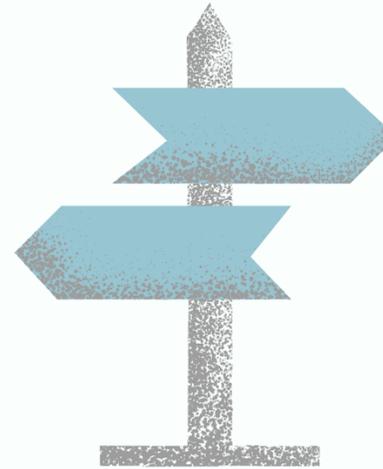
# Nos services



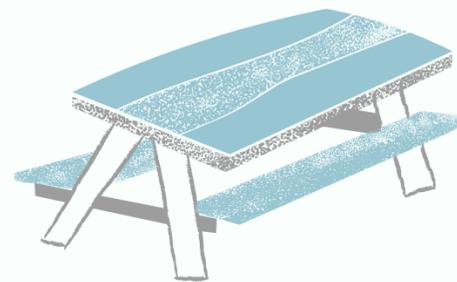
## CE QUI NOUS DÉMARQUE



Refuges & plateformes



Aménagement de sentiers



Mobiliers & affichages



## TROTTOIR DE BOIS

Plus de 500 mètres de trottoir de bois depuis l'année 2020 à travers le Québec.



## PONTS SUSPENDUS

Nous avons une gamme de ponts suspendus à vous offrir.



## REFUGES

Refuges, abris, lean-to, nous trouvons la solution pour abriter vos randonneurs.



## PLATEFORMES ET OBSERVATOIRES

Faisons vivre des expériences aux gens avec des points d'observations exceptionnels.



## PASSERELLE SUR PIEUX

Qu'importe l'endroit, nous désirons rendre accessible vos milieux naturels.



## MOBILIERS

Tables, chaises, bancs, quais, et plus !



## AMÉNAGEMENT DE SENTIER

Installation de ponceaux, drainage, nivelage, dégraissage de sentiers



## MISE EN OEUVRE DE SENTIER

Épandage de pierre et matériaux en vrac divers.



## ABATTAGE

Service d'abattage et de débroussaillage



## CRÉATION DE SENTIERS

Nous créons des sentiers là où vous voulez.

# Nos atouts

## UNE ÉQUIPE DIVERSIFIÉE & QUALIFIÉE

Ingénieur, géographe, géomaticien, technicien forestier, opérateurs et charpentiers-menuisiers à votre service.

## ÉCOLOGIQUE & DURABLE

Matériaux provenant de pratique écoresponsable.

## ACCESSIBLE

Projets à l'échelle de la belle province.

## LICENCES

RBQ.  
Membre associé des Parcs régionaux du Québec.

# Notre équipe de direction

---



JUSTIN  
LECOURS

PDG & fondateur



RENÉ  
LECOURS

VP, Directeur des  
opérations

**Restons en  
contact**



**GESTION  
INLANDSIS INC.**



**GESTIONINLANDSIS.COM**

Demandes de soumission & offres  
d'emploi.



**LINKEDIN**

Restons informé.



**INSTAGRAM**

Nos réalisations en images.

**Contactez-  
nous**



**GESTION  
INLANDSIS INC.**

## ADRESSES

Bureau

7820 rue St-Denis, Montréal Qc, H2R 2E8

Centre opérationnel

129 chemin de la Seigneurie, Inverness Qc

G0S 1K0

## ADRESSE COURRIEL

[justin.lecours@gmail.com](mailto:justin.lecours@gmail.com)

## TÉLÉPHONE

(438) 838-1513

# Gestion Inlandsis Inc.

UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE POUR TOUT LE  
MONDE

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

| **CORRESPONDANCE**

---

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

| **AUTRES SUJETS**

---

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à \_\_\_\_\_, l'ordre du jour étant épuisé.

---

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 11 décembre 2020.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**